



# Profession ÉDUCATION

N° 264 | Octobre-novembre 2018 | 2,50 €

DANS LES BUREAUX DE VOTE,  
PAR CORRESPONDANCE OU EN  
VOTE ÉLECTRONIQUE ...



**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018,  
VOTEZ, ET FAITES VOTER  
SGEN-CFDT !**

## 3 ÉDITO

### Plus de 10 000 candidates et candidats Sgen-CFDT...

Du 29 novembre au 6 décembre, votre voix, et la voix de toutes celles et tous ceux que vous contribuerez à convaincre, sont attendues pour renforcer, au sein de la fonction publique, le syndicalisme de progrès social que défend la CFDT.

## 4 ACTUALITÉ

### Suppressions de postes à l'Éducation nationale

Le Sgen-CFDT a appelé à la grève le 12 novembre.



### Formation initiale des enseignant-e-s et des CPE

Les établissements supérieurs du professorat et de l'éducation soumis à une nouvelle mue ?

### Parlons formation

Après les stagiaires, le Sgen-CFDT poursuit son enquête, cette fois en direction des formateurs et formatrices.

### Voie professionnelle

Le compte y était presque !

## 7 DOSSIER

### Voter et faire voter Sgen-CFDT

Au quotidien, les militant-e-s et les élu-e-s Sgen-CFDT agissent pour faire respecter nos droits et en conquérir de nouveaux, comme l'illustrent les exemples de ce dossier.



### Interview de Laurent Berger

Quels enjeux pour ces élections ?

### Des instances, de niveau national et local, aux compétences différentes

Quelles représentativités pour quelles instances ?

### Crous : quelles revendications ?

Les résultats d'une enquête du Sgen-CFDT Bretagne sur les conditions de travail des personnels du Crous breton.



### Comité technique ministériel Jeunesse et Sports

Quel bilan pour le mandat écoulé ?

### Interview de Chantal Thorin

Chantal Thorin est enseignante et élue des personnels à l'Oniris, école de l'enseignement supérieur agricole.

### Enseignement supérieur et Recherche

Quelles actions concrètes ? Les exemples du Centre international d'études pédagogiques, de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, et de l'Institut de recherche pour le développement.

### Un engagement de proximité et de proposition

Les Sgen-CFDT de Versailles, de Provinces Alpes, de Champagne-Ardenne, de Midi Pyrénées et d'Aquitaine nous livrent quelques exemples concrets d'accompagnement des personnels.

### Actions des militant-e-s fédéraux-ales dans les lycées

Comment permettre aux collègues d'agir dans leur établissement ?



## 23 INFO PRO

### Bilan sur le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations

Un accord de progrès qui préserve ce qui fonctionne et réduit les dysfonctionnements antérieurs.

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :** Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier et Aline Noël. **RÉDACTION :** Laurent Alexandre, Philippe Antoine, Vincent Bernaud, Jean-Pierre Colonna, Julien Duruisseau, Sandrine Fontaine, Patricia Garouste, Vincent Gomez, Jean-Marc Grimont, Jean-François Le Clanche, Nathalie Legros, Franck Loureiro, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Claudie Paillette, Élisabeth Ritzenthaler, Pierre-Marie Rochard, Jean-Jacques Rostand, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** L'Artésienne - Liévin. **N° CPPAP :** 1020S07555. **ISSN :** 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr - http://www.sgen.cfdt.fr **Publicité :** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE :** © Wingz





© Anne Bruel / CFDT

**Élisabeth Ritzenthaler**  
Secrétaire nationale

---

## ÉDITO

# Plus de 10 000 candidates et candidats Sgen-CFDT attendent votre voix

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018, votre voix sera attendue par toutes celles et tous ceux qui ont accepté de figurer sur une liste pour vous représenter, vous informer, vous défendre, vous accompagner, porter les valeurs et revendications du Sgen-CFDT. La reconnaissance de leur engagement, leur capacité à peser et à obtenir des résultats dépendent de votre voix.

Votre voix sera attendue pour affirmer votre attachement à un syndicalisme de transformation sociale, qui n'oppose pas les intérêts catégoriels, qui agit pour obtenir des avancées pour les parcours professionnels, les carrières et rémunérations (PPCR), qui s'engage pour l'égalité professionnelle, au plus près des réalités de votre travail.

Votre voix sera attendue pour exprimer plus fortement l'ambition d'une transformation de l'École, indispensable à l'amélioration des conditions de travail et au sens donné à ce travail qui relève d'une mission de service public.

Votre voix sera attendue parce que la démocratie a plus que jamais besoin d'une CFDT forte, en mesure de peser sur le réel, d'établir un rapport de force, de négocier, et d'obtenir des résultats.

Votre voix sera attendue pour les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre, mais plus encore, votre voix sera déterminante pour faire partager auprès de vos collègues les enjeux de ce scrutin, et faire voter pour le Sgen-CFDT.

## Évolution du nombre de postes prévus selon le projet de loi de finances

Administratif-ve-s



**400 postes** sont supprimés, surtout dans les services déconcentrés...

Second degré

**- 409** postes dans les **collèges**



**- 244** postes dans les **lycées généraux et technologiques**



**- 52** postes dans les **lycées professionnels**



**- 1 800** postes de **stagiaires**



Premier degré

**+ 2 850** postes de **professeur-e-s des écoles**



**- 1 050** postes de **stagiaires**



### Suppressions de postes à l'Éducation nationale

## L'appel à la grève du Sgen-CFDT

Par Catherine Nave-Bekhti

Le projet de loi de finances 2019 prévoit la suppression de 4 200 postes dans la fonction publique d'État, dont 1 800 à l'Éducation nationale. Le Gouvernement supprime 400 postes administratifs dans les services déconcentrés. Avec les 200 suppressions en 2018, c'est une diminution conséquente qui efface les efforts du quinquennat Hollande. Dans un ministère sous-administré<sup>1</sup> par rapport aux autres, cela augure une intensification du travail, avec des répercussions sur la gestion de l'ensemble des personnels.

Dans le second degré, les suppressions concernent les supports de stagiaires (moins 1 800 environ), les postes en collèges (moins 409), en lycées généraux et technologiques (moins 244) et en lycées professionnels (moins 52). Sur fond de poursuite de la poussée démographique dans le second degré, et de réformes qui, dans leur esprit et leur structure, n'économisent pas de moyens, ces décisions ne sont pas soutenables. Le premier degré est une priorité budgétaire avec 2 850 créations de postes. Mais il y aura moins de supports stagiaires et la poursuite du dédoublement des CP/CEI en REP et REP+ utilise de nombreux postes. Il restera donc des classes chargées ailleurs.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT a appelé à la grève et à l'action avec la FSU et l'Unsa-Éducation<sup>2</sup>, rejoints par le Snalc.

<sup>1</sup> Lire sur notre site l'article d'Hélène Guillou, « Suppressions de postes administratifs : dans les services, ça craque ! » : <https://bit.ly/2Cxdb6A>

<sup>2</sup> Cf. le communiqué de presse intersyndical : <https://bit.ly/2J9xckJ>

### LA RÉORGANISATION POUR LES NULS





© Anemone / Pixabay

### Enquête Sgen-CFDT

## Parlons formation !

Le Sgen-CFDT lance une enquête à destination des formatrices et formateurs qui travaillent dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé). La formation fait l'objet d'une nouvelle réforme et les dernières annonces nécessitent une forte mobilisation. L'expression des collègues est primordiale. Après l'enquête du printemps dernier qui donnait la parole aux fonctionnaires stagiaires, tous les personnels mobilisés par les questions de formation à l'Espé sont invités à s'exprimer sur les évolutions de leur métier et sur leurs conditions de travail. Participez à cette enquête. Cinq minutes suffisent ! • L. A.

<https://bit.ly/2Pgozu9>



Retrouvez toute l'actualité sur notre site [www.sgen-cfdt.fr](http://www.sgen-cfdt.fr)



© TheDigitalArtist / Pixabay

### Formation initiale des enseignant-e-s et CPE

## Exit Espé ?

Par Laurent Alexandre et Alexis Torchet

Le projet de loi « Pour une école de la confiance », qui comporte plusieurs articles sur les écoles du professorat et de l'éducation (Espé), a été rejeté massivement en Conseil supérieur de l'éducation, puis en Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au détour de ce texte législatif fourre-tout, le ministre de l'Éducation nationale entend imposer sa lecture de l'universitarisation de la formation initiale des enseignants et des CPE et de l'intégration des Espé aux universités dont elles sont devenues une composante depuis 2013. Le changement de nom des Espé en instituts nationaux du professorat et de l'éducation (Inspé), couplé à la modification de la procédure de désignation des directeurs qui en exclut les représentants des personnels, a en effet tout d'une remise sous tutelle. Le Sgen-CFDT s'oppose sur ces deux points et défend l'existant. Ce projet de loi doit passer devant le Parlement en janvier 2019 et le Sgen-CFDT entend bien continuer à peser sur son contenu en mobilisant les personnels et en intervenant auprès des députés et sénateurs.

Aussi le Sgen-CFDT, avec d'autres organisations syndicales, a-t-il appelé les collègues des Espé à se mobiliser le 12 novembre pour dénoncer les modalités du nouveau projet de réforme de la formation des enseignants et des CPE. L'opération « Espé morte » a visé la précipitation et l'incohérence dans lesquelles se font les négociations et la nouvelle attaque dont sont à nouveau victimes les formateurs.

Pour en savoir plus : <http://www.sgen-cfdt.fr/actu/espe-morte-12-novembre/>

## En bref

### ESR : un projet néfaste !

Le projet d'ordonnance visant à réformer la politique de site dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) sonne le glas de la démocratie universitaire. Les dérogations concernant les modalités électorales dans les établissements expérimentaux créés sont choquantes. Le Sgen-CFDT rejette l'idée d'un président à vie. Il est attaché à une représentation directe et proportionnée des personnels et des usagers dans toutes les instances. Il réaffirme son attachement à ce que les établissements publics conservent le monopole de la collation des grades universitaires. Enfin, il refuse l'idée que les personnels puissent être affectés dans l'établissement expérimental sans informations précises, et en particulier sans l'acceptation de l'agent. Le Sgen-CFDT demande au gouvernement de retirer son projet d'ordonnance. • F. L.

### Les retraité-e-s mobilisé-e-s

À l'appel de la CFDT Retraités, de multiples actions ont eu lieu le 4 octobre dans toute la France pour exprimer la colère des retraités face aux mesures qui, depuis un an, les stigmatisent particulièrement. Rassemblements devant les préfetures et demandes d'audience, mobilisation éclair au salon SenioRèva de Lille, distributions de tracts et de billets factices amputés des différents prélèvements à La Défense comme à Nice... L'action se poursuit en direction des parlementaires. L'absence de contrepartie pour les retraités à la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) est une mesure injuste qui doit être corrigée. La sous-indexation des pensions, en 2019 et 2020, entérine leur dévaluation durable, tant pour les retraités actuels que futurs. Ces choix, qui relèvent d'arbitrages comptables, ignorent que la retraite est un droit résultant d'un contrat social intergénérationnel. Pour sa part, la CFDT revendique une évolution solidaire des revenus des actifs et des retraités. Elle ne laissera pas se faire une réforme des retraites sans exiger des engagements pour une meilleure association des retraités aux fruits de la croissance. • O. N.

## En bref

### Une réforme du lycée à la va-vite

**Le caractère bâclé de la réforme du lycée se confirme.** L'agenda imposé dans l'improvisation et l'urgence ne fournit ni éléments qui permettraient aux personnels concernés de la construire sereinement, ni information cohérente aux élèves et à leurs familles. La définition des cartes académiques des spécialités se fait dans la précipitation, parfois sans consultation des équipes, ce qui est inacceptable. Le choix des spécialités laissé aux élèves a quant à lui été acté seulement fin septembre. Or la mise en œuvre de ce principe positif dépend de conditions encore inconnues : les programmes ne seront publiés qu'en décembre et les moyens horaires nécessaires à des groupes répondant aux attentes des élèves sont très incertains dans un contexte d'annonces de suppressions de postes. • A. T.

### 11 octobre : journée d'action Jeunesse et Sports

Suite à l'annonce d'une suppression de 1 600 postes, une intersyndicale regroupant la totalité des organisations syndicales de la Jeunesse et des Sports a appelé à une journée de mobilisation. Une délégation a été reçue par la directrice du cabinet de la ministre des Sports et a rappelé ses revendications, dont le maintien en tant que fonctionnaires d'État des conseillers techniques sportifs (CTS), que le gouvernement prévoit de transférer aux fédérations sportives par voie de détachement, et l'octroi de crédits budgétaires à la hauteur des enjeux. Malheureusement, les informations apportées n'ont pas rassuré. Certaines organisations catégorielles privilégiant leurs propres revendications, notamment le transfert de la gestion des personnels Jeunesse et Sports à l'Éducation nationale, contre l'avis du Sgen-CFDT pour qui cette mesure s'apparenterait à un plan social de reclassement au sein d'un ministère qui a décidé, quant à lui, de supprimer 1 800 emplois. Le Sgen-CFDT continue à porter ses revendications pour tous les personnels Jeunesse et Sports, en dehors d'une intersyndicale qui n'a pas de ligne claire. • J.-M. G.

### Voie professionnelle

## Le compte y était presque !

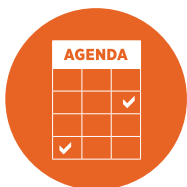
Par Vincent Bernaud

Après une longue période de stagnation, la rénovation de la voie professionnelle a subi une forte accélération depuis la rentrée : audience intersyndicale puis rencontre bilatérale avec la direction générale de l'enseignement scolaire. Une étape a été franchie le 10 octobre avec la présentation de deux arrêtés lors du Conseil supérieur de l'éducation : un concernant les grilles horaires des certificats d'aptitude professionnelle et l'autre celles du baccalauréat professionnel.

Le Sgen-CFDT souscrit aux principes énoncés dans ces textes : ramener les heures élèves à un volume raisonnable de 30 heures hebdomadaires (contre 34 h 30 pour certains diplômes actuellement) ; proposer un enseignement avec des dédoublements en hausse ainsi que des pratiques pédagogiques, comme la co-intervention, visant à permettre aux élèves de mieux percevoir le sens de leur apprentissage ; redistribuer une partie des heures dégagées par la baisse des horaires élèves sous forme de moyens de dédoublement.

Au final, si nous constatons bien une forte hausse des heures de cours dédoublées (jusqu'à 75 % dans certaines sections), le ministère n'a pas consenti au dernier effort qui aurait permis de redistribuer l'ensemble des heures. Le Sgen-CFDT s'est abstenu sur ces textes.

Les futures échéances concernent le regroupement des spécialités dans des familles professionnelles et la réécriture des programmes d'enseignements généraux.



Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site [www.sgen-cfdt.fr](http://www.sgen-cfdt.fr)

8-9 | 11 | 2018

### COLLOQUE CFDT : POUR UN BON EMPLOI DE LA RECHERCHE

Quel lien entre financement de la recherche et progrès économique et social ? Quelle recherche & innovation pour demain, et quelle évolution pour les acteurs ? Quelle incidence sur les parcours professionnels ?

Le programme et plus : <https://bit.ly/2P2KIga>



21-23 | 11 | 2018

### SALON ÉDUCATEC-ÉDUCATIVE



Comme les années précédentes, le Sgen-CFDT sera présent à Educatec-Éducative, le salon professionnel de l'innovation éducative. Au programme, des temps autour du numérique éducatif, des pratiques pédagogiques, de la carrière et, aussi, de la retraite. Retrouvez les invités du Sgen, les débats et animations sur notre événement Facebook : #StandC21

Toutes les informations sur le Salon (horaires, badge, programme...) : <https://www.educatec-educative.com/>

Paris Expo Porte de Versailles Pavillon 7.2



# DOSSIER

## Voter et faire voter Sgen-CFDT

Réalisé par Philippe Antoine, Jean-Pierre Colonna, Julien Duruisseau, Sandrine Fontaine, Vincent Gomez, Patricia Garouste, Jean-Marc Grimont, Jean-François Le Clanche, Nathalie Legros, Franck Loureiro, Catherine Nave-Bekhti, Claudie Paillette, Élisabteh Ritzenthaler et Jean-Jacques Rostand.

---

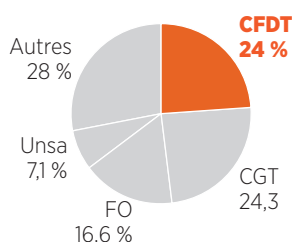
Au quotidien, les militant·e·s et les élu·e·s Sgen-CFDT, partout sur les territoires, agissent pour faire respecter nos droits et en conquérir de nouveaux, comme l'illustrent les exemples dans ce dossier.

Aussi du 29 novembre au 6 décembre 2018, votons et faisons voter Sgen-CFDT pour que notre syndicalisme non corporatiste, mais reconnaissant les expertises des métiers et les réalités catégorielles, de proposition, mais pas de compromission, continue de perser dans le dialogue social.

## Les chiffres du Sgen et de la CFDT

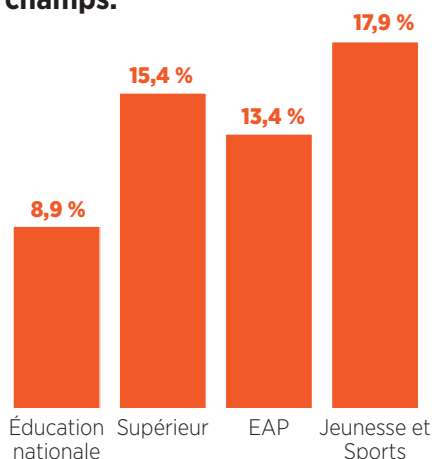
La CFDT est la **1<sup>re</sup>** organisation syndicale dans le privé et la **2<sup>e</sup>** dans le public.

### Public + privé : la CFDT bientôt en première position ?



La CFDT est présente dans les **3 fonctions publiques** (d'État, territoriale, hospitalière) et syndique plus de **5 millions d'agents** (titulaires ou contractuels).

### Les résultats de 2014 : pourcentage de voix obtenues par le Sgen-CFDT dans chacun de ses champs.



**D**U 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE PROCHAIN, nous allons participer à plusieurs scrutins : élection des commissaires paritaires qui s'assureront du respect des règles, de l'équité et de la transparence de leur mise en œuvre en matière de mutations, de promotions, de sanctions disciplinaires, et élections des membres des comités techniques chargés de définir les règles collectives.

### RENFORCER LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA CFDT DANS LA FONCTION PUBLIQUE...

C'est par le vote aux comités techniques locaux et ministériels qu'est établie la représentativité. Si nous avons plus de voix et plus de sièges dans les différents comités techniques, nous serons plus légitimes pour négocier des accords et peser sur l'écriture de textes qui ont des incidences sur notre travail, son évolution, et sur nos rémunérations. C'est parce que la CFDT est représentative dans les



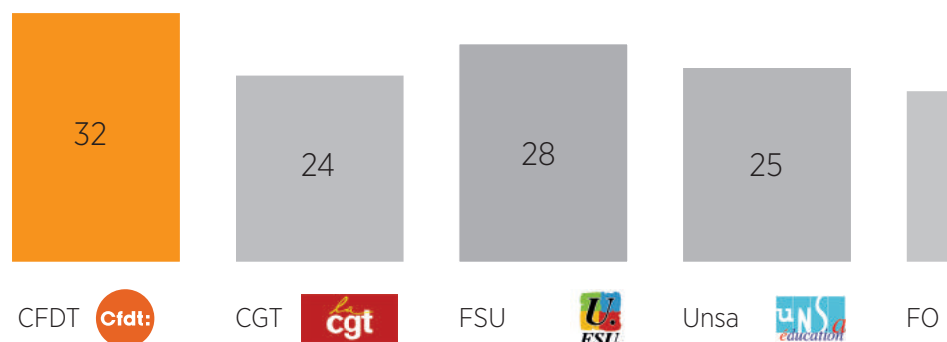
© Anne Bruel / CFDT

fonctions publiques que nous avons pu négocier le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), et parce que nous sommes représentatifs au sein de l'éducation nationale, à la jeunesse et aux sports, dans l'enseignement supérieur et la recherche et dans l'enseignement agricole public, que nous avons pu y négocier la transposition de PPCR.

### ... C'EST CONTINUER À PESER DANS LES NÉGOCIATIONS

À l'heure où nous écrivons ce dossier, la CFDT Fonctions publiques participe à la négociation d'un nouvel accord sur l'égalité professionnelle dans

### Nombre de listes déposées au niveau national par les organisations techniques du ministère de l'Éducation nationale (CT, CAP et CCP)





# VOTER ET FAIRE VOTER SGEN-CFDT, C'EST RENFORCER UN SYNDICALISME QUI CONSTRUIT DES REVENDICATIONS INTÉGRANT LES ENJEUX DU TRAVAIL RÉEL EN ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES...

les fonctions publiques. Parce que nous considérons qu'il faut aller plus loin que ce qu'a permis l'accord de 2013, parce que (contrairement à d'autres syndicats) nous considérons que les statuts ne suffisent pas à assurer l'égalité entre femmes et hommes, nous intervenons à tous les niveaux pour que la gestion des ressources humaines vise l'égalité réelle.

## TOUR D'HORIZON DES DERNIERS ACQUIS GRÂCE AUX VOTES SGEN-CFDT

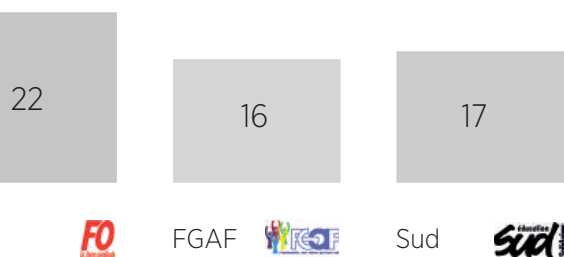
Au cours du mandat écoulé, nous avons partout pesé pour que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le plancher indemnitaire soient le plus élevé possible dans le cadre de la mise en œuvre du Rifseep. Nous avons obtenu des mesures indemnitaires, des créations de postes et l'ouverture de négociations sur la reconnaissance des missions pédagogiques des enseignants-chercheurs dans le sillage de la loi Orientation et réussite étudiante. Nous avons activement contribué à ce que l'arrêté télétravail à l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur et la Recherche ne verrouille pas le dispositif au point que la plupart des agents ne puissent accéder à cette modalité de travail. Nous avons contribué à une réécriture des statuts permettant une meilleure reconnaissance officielle de la réalité du temps de travail des enseignants. Nous avons obtenu la création de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) pour les enseignants du premier degré. Nous participons avec un regard différent de celui de syndicats corporatistes aux concertations sur le temps de travail

des personnels de l'enseignement agricole public, sur les missions des conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse, ou sur les missions des corps d'inspection. Donner plus de voix au Sgen et à la CFDT, c'est renforcer un syndicalisme général et de proximité qui construit des revendications n'opposant pas les catégories mais intégrant les enjeux du travail réel en équipes pluriprofessionnelles pour mieux réaliser nos missions au service du public. C'est aussi renforcer un syndicalisme qui revendique depuis longtemps la titularisation sans concours pour les agents contractuels sous condition de durée d'exercice (au cours de laquelle ils sont régulièrement évalués dans l'exercice de leurs missions).

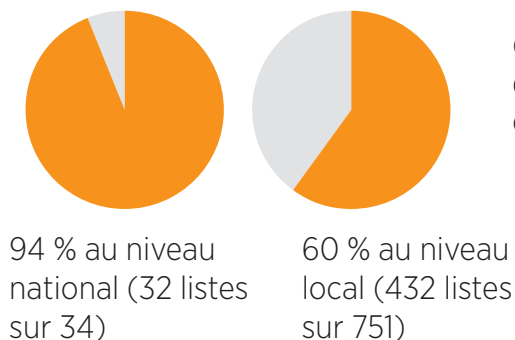
## UNE DÉFENSE DES PERSONNELS ADOSSÉE À UNE VISION ENGAGÉE DE L'AVENIR DE L'ÉDUCATION

Pour le Sgen-CFDT, qui syndique des personnels qui font vivre le service public d'éducation et de formation, notre action syndicale vise à améliorer les conditions de travail et d'exercice professionnel, à revaloriser les rémunérations. Elle vise aussi à ce que le système d'éducation et de formation se transforme pour dénouer les fils de la ●●●

### ns syndicales représentatives au comité



### Pourcentage de listes déposées par rapport aux listes « possibles »...



Cela représente plus de 10 000 candidates et candidats !



© Isabelle Lacaton

**Laurent Berger \***

## “ Dans la fonction publique comme ailleurs, quand ça va mal. Elle fait des propositions ”

\* SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL DE

**Depuis un an, la fonction publique et le syndicalisme vivent des moments compliqués. Ils sont mis à mal. Les élections dans les fonctions publiques semblent donc tomber à un tournant décisif. Quels sont les enjeux de ces élections pour les fonctions publiques d'abord, puis pour la CFDT et plus largement pour le syndicalisme ?**

● Pour la CFDT, le premier enjeu de ces élections est de porter notre vision du syndicalisme, un syndicalisme qui s'engage sur des attentes concrètes des agents public : qualité de vie au travail, égalité professionnelle, rémunérations... Un syndicalisme qui sait aussi dire que la question du travail des agents est en rapport avec la qualité des services publics. Nous l'avons d'ailleurs clairement établi dans la résolution de notre dernier congrès : la qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers ne peut être dissociée de l'amélioration des conditions de travail des agents. Il n'y a pas d'un côté les politiques qui ont le monopole de l'intérêt général, et de l'autre des syndicats aux intérêts corporatistes : en parlant du travail des agents, nous parlons aussi d'intérêt général. Mais pour cela, il nous faut être avec les agents, discuter, échanger avec eux. C'est l'ambition que nous nous sommes collectivement donnés pour cette campagne. Pour que nous soyons leur porte-voix, pour transmettre leur parole qui n'est pas assez entendue alors qu'ils ont des choses à dire, à la fois sur leur travail et sur la réalisation des missions de service public. C'est notamment ce que montre le livre *L'Autre trésor public. Paroles d'agents sur leur travail* (cf. ci-contre). C'est par notre capacité à être proche des agents qu'on pourra progresser en voix lors de ces élections et devenir la première organisation syndicale, tous secteurs confondus. Mais avant tout, la CFDT veut signifier aux employeurs publics la place que les travailleurs et les travailleuses entendent prendre aujourd'hui.

**Peux-tu nous préciser quels sont les grands débats et grandes questions qui vont se poser aux fonctions publiques, et en premier lieu aux agents, dans les quatre prochaines années ? Et comment la CFDT entend-elle y répondre ?**

● En ce moment même, la CFDT participe à une négociation pour un accord-cadre sur l'égalité professionnelle. On espère qu'il aboutira et lorsque ce sera le cas, il faudra le décliner localement avec des plans d'actions pluriannuels. Cela permettra de prévenir et traiter des écarts de rémunération, de soutenir les déroulements de carrière, l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. D'où la nécessité de porter localement les réalités des agents, comme le fait la CFDT, pour des mesures pertinentes, adaptées et sur lesquelles chacun sait s'engager. L'autre grand enjeu de la période, ce sont bien sûr les rémunérations et le pouvoir d'achat. Dans la fonction publique, il n'y a pas de véritable politique salariale : on ajuste, de temps en temps, selon les marges budgétaires. À la CFDT, nous réclamons, à l'instar du privé, l'obligation pour l'employeur de prendre en charge à hauteur d'au moins 50 % la complémentaire santé et la prévoyance des agents. La qualité de vie au travail et la santé au travail, enfin, sont des enjeux qu'il va falloir remettre à l'ordre du jour, car agir sur la qualité de vie au travail, c'est aussi agir sur la qualité des services publics. Ensuite, il y a les débats récurrents : faut-il supprimer le statut ? Y a-t-il trop de fonctionnaires ? À la CFDT, nous le répétons, le statut a son utilité sociale : il garantit l'égalité de traitement de l'ensemble des usagers, tout comme il garantit l'accès de tous aux services publics. Quant au nombre de fonctionnaires, les comparaisons internationales ou encore les études de France Stratégie montrent que nous



reproduction sociale, à ce que la recherche publique dispose de financements et de structures lui permettant de se développer. Pour nous, l'éducation – qu'elle soit formelle (scolarité obligatoire, études secondaires et supérieures, formation professionnelle pré et post bac...) ou informelle via l'éducation populaire – vise l'émancipation. Pour porter notre vision de l'éducation et de la formation, les voix de toutes et tous garantissent notre représentation dans le dialogue social sous toutes ses formes qui porte sur les structures d'enseignement et de formation, sur la définition des programmes et des modalités d'évaluation des élèves comme de l'ensemble du système d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur et de recherche. • **Catherine Nave-Bekhti**, secrétaire générale du Sgen-CFDT



Retrouvez l'intégralité du dossier et plus sur notre site [www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr)

# La CFDT ne se contente pas d'alerter et obtient des avancées."

15 NOVEMBRE 2012.

n'avons pas trop d'agents publics. Dire cela n'exonère pas la puissance publique d'un effort d'amélioration continue de son efficacité, et c'est là le véritable enjeu sur lequel les usagers attendent des résultats. Nous pointons d'ailleurs les contradictions du discours actuel qui entend réduire le nombre de fonctionnaires tout en voulant, à juste titre selon nous, développer l'accompagnement des usagers.

Qu'on reconfigure les services publics, c'est légitime. Mais alors, qu'on en profite surtout pour accompagner socialement les agents. Or cet accompagnement des carrières n'est pas à envisager qu'en cas de transformation des services publics. C'est une aspiration des agents comme l'a montré notre enquête « Parlons travail » : pour 48 % des répondants, une carrière idéale permet régulièrement de changer de métier ; 76 % disent vouloir suivre une formation. C'est ainsi qu'on pourra introduire de la souplesse dans la gestion des ressources humaines, en accompagnant mieux les mobilités, qu'elles soient choisies ou qu'elles résultent des

transformations des services publics. En outre, on ne peut pas oublier les 20 % de contractuels qui apportent une contribution essentielle aux services publics. Mais à l'heure actuelle, force est de déplorer le nombre encore trop élevé de contrats abusifs. Il faut revoir les conditions d'emploi des contractuels, encadrer les renouvellements de contrat et faciliter l'accès au CDI et à l'emploi titulaire.

## Qu'en est-il des politiques d'éducation, d'enseignement supérieur et de jeunesse ? Ses personnels (qui exercent des métiers très variés et complémentaires) ont-ils un rôle à part ? Comment, aujourd'hui, vois-tu les grands combats à mener dans le secteur de l'éducation ?

• D'un point de vue budgétaire, il y a encore beaucoup d'incertitudes et peu de dialogue social sur la préparation du budget. L'annonce des suppressions de postes dans le second degré est insoutenable ! Supprimer 2 200 postes dans les collèges et lycées, et 400 postes administratifs et techniques signifie plus d'heures supplémentaires, plus de pression, moins de temps pour accompagner les élèves, plus de contractuels pour pallier les besoins, mais aussi plus de risques d'absences. Il s'agit d'une véritable dégradation des conditions de travail pour les enseignants, et cela a évidemment un impact sur le suivi des élèves via l'amoindrissement du temps pour le travail qui s'effectue hors la classe. Mais, dans la fonction publique comme ailleurs, la CFDT ne se contente pas d'alerter quand ça va mal. Elle fait des propositions et obtient des avancées. Sur Parcoursup, par exemple, même si le premier bilan est encourageant, la CFDT a obtenu un comité de suivi pour évaluer régulièrement les résultats, notamment en matière d'égalité des chances. Enfin, la CFDT demande un financement pluriannuel pour reconnaître le travail supplémentaire demandé à toutes les catégories de personnels. Au total, ce sont 8 millions d'euros pour 2018 et 30 000

places supplémentaires pour les étudiants dans les filières en tension (Staps, droit, BTS...) qui ont été revendiqués et obtenus par toute la CFDT. On agit pour obtenir bien plus en 2019 !

## Quel message souhaites-tu adresser aux adhérentes et adhérents du Sgen à l'approche des élections ?

• En cinq mots : voter et faites voter CFDT ! On est dans la dernière étape de la campagne, le dernier mois jusqu'à la clôture du scrutin, le 6 décembre 2018. Chaque voix compte. Celle de chaque adhérent et de chaque adhérente. Mais aussi les voix de celles et ceux qui nous entourent. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes porteurs d'un syndicalisme ancré dans le vécu professionnel des agents, qui veut les faire entendre, et qui veut contribuer à l'intérêt général sur ces bases-là. Et pour faire de cette ambition une réalité, c'est à nous, jusqu'au 6 décembre, de convaincre les agents de voter CFDT. •

© Virginie de Gaizain / CFDT



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LAURENT BERGER SUR SON BLOG : <https://bit.ly/1PKEFpe>

### TRENTE TÉMOIGNAGES D'AGENTS DES FONCTIONS PUBLIQUES :

*L'autre Trésor public*

Préface de Laurent Berger et postface de Mylène Jacquot, Les éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, février 2018.

CFDT Fonctions publiques

L'AUTRE  
TRÉSOR PUBLIC

Paroles d'agents sur leur travail

Préface de Laurent Berger

**TOUS UNIS !**



## Une instance, c'est quoi ?

La notion d'instance englobe différents comités, conseils ou commissions qui sont autant de lieux d'échange et de dialogue entre représentants des personnels et de l'« administration », c'est-à-dire des différents services de gestion subordonnés aux ministres, aux recteurs, aux présidents d'université ou à une autre autorité responsable d'un service ou d'un établissement public.

## ... et ça sert à quoi ?

La plupart de ces instances sont consultatives, mais leurs avis ne peuvent être négligés par l'administration, notamment en raison du caractère démocratique du mode de désignation des représentants des personnels qui assoit leur légitimité.

Elles sont essentielles pour l'expression et la prise en compte des revendications des personnels, en matière de conditions de travail, d'aménagement des services ou encore de reconnaissance professionnelle.

## Les différentes instances

Les instances sont de deux sortes d'instances. D'une part, celles qui délibèrent sur des enjeux collectifs (organisation des services, politique indemnitaire, méthodes de travail...) : ce sont les comités techniques (CT). De leur composition, découle celle des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Et d'autre part, celles qui suivent la gestion des carrières individuelles (affectation, promotion, formation...) : ce sont les commissions administratives paritaires (CAP) pour les personnels titulaires, et les commissions consultatives paritaires (CCP) pour les personnels contractuels ou qui occupent des fonctions spécifiques.

Le plus souvent, ces deux sortes d'instances se déclinent en deux niveaux : l'un national et l'autre « de proximité ». Ce dernier peut correspondre à une académie, un département ou un établissement.

La place du Sgen-CFDT dans les différentes instances à l'issue du scrutin déterminera ses capacités à faire avancer ses revendications pour les personnels et son projet pour le système d'éducation, de formation initiale et continue, et pour la jeunesse. Par addition des résultats de la CFDT dans les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière), le scrutin de décembre 2018 va déterminer sa place au Conseil commun de la fonction publique. Elle est aujourd'hui en mesure de gagner la première place.

## Les modalités de vote

**Le vote électronique.** Il concerne tous les agents relevant du ministère de l'Éducation nationale (qui exercent dans les établissements du premier et du second degré, dans les services centraux ou locaux) et pour tous les types de scrutin. Sa durée est de 8 jours (du 29 novembre 2018 à 10 h au 6 décembre 2018 à 17 h). L'accès à l'espace de vote électronique se fait avec un identifiant reçu entre le 5 et le 14 novembre sur le lieu de travail des agents.

**Le vote à l'urne.** Il concerne tous les personnels travaillant dans l'enseignement supérieur et la recherche, les Crous, et dans l'enseignement agricole public. Le vote se déroule dans les bureaux de vote des établissements uniquement le 6 décembre 2018.

**Le vote par correspondance.** Généralisé pour les personnels de jeunesse et sport (exerçant dans les Creps ou dans les directions régionales), il concerne aussi les personnels des établissements nationaux (Canopé, Cned ou Onisep). Le vote peut s'effectuer dès réception des documents, la date limite étant le 6 décembre 2018 à 17 h, le cachet de la poste faisant foi !

### Attention, certain-e-s votent à la fois à l'urne et de manière électronique !

Les personnels de la filière Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) votent pour le CTMESRI à l'urne, pour leur CT local à l'urne (ceux affectés dans le supérieur) ou par vote électronique (ceux affectés dans les Eple ou les rectorats), et de manière électronique pour leurs CAP.

De même, les personnels du premier ou du second degré, les personnels administratifs affectés dans l'enseignement supérieur votent à l'urne pour le CTE de leur université, mais de manière électronique pour le CTMEN et leurs CAP...

**Pour plus de détails et d'information consultez le site :**

[www.electionseducation2018.fr/](http://www.electionseducation2018.fr/)

## Des instances, de niveau national et local, aux compétences différentes

L'enjeu des élections qui se déroulent du 29 novembre au 6 décembre 2018 est de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale dans les instances ministérielles, académiques, régionales et d'établissements. De plus, elles permettront d'attribuer à chacune les moyens d'assurer leur mission de défense des personnels au quotidien.

Par Claudie Paillette

# PENSE -VOTE



## Dès maintenant

Je crée mon espace électeur :

1. Je vais sur : <https://huit.re/elections2018>
2. Je clique sur le bouton vert

Je me connecte  
à mon espace de vote

3. Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle.
4. Un peu plus tard, je consulte ma messagerie professionnelle et je clique sur le lien de confirmation qui normalement est arrivé.
5. Je crée mon mot de passe personnel électeur et je le note.

## Entre le 5 et le 13 novembre

Je récupère ma notice de vote sur mon lieu de travail.

Elle contient mon identifiant électeur. Je le note.

## À partir du 29 novembre, 10 heures

Je vote le plus vite possible depuis mon espace électeur.

Mon adresse de messagerie professionnelle :

.....@ac-.....fr  
*(pour les personnels de l'Éducation nationale)*

.....@.....fr

Mon mot de passe personnel électeur :

.....

Mon identifiant de vote :

.....

Je me connecte  
à mon espace de vote

# WWW. ELECTIONSEDCATION2018.FR

**DU 29 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE,  
VOTONS !**

Votez et faites voter !

**POURQUOI  
VOTER ?**

**COMMENT  
VOTER ?**

sgen Cfdt: Émilie Noirot : stagiaire... À regarder plus tard Partager

Émilie NOIROT

sgen - CFTD Franche-Comté

Conditions de travail, notre combat au quotidien !

PLUS DE VIDÉOS

Enquête du Sgen-CFDT Bretagne

# CROUS : quelles revendications ?

Par Pierre-Marie Rochard

Les militantes et militants du Sgen-CFDT Bretagne ont proposé aux personnels du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) une enquête sur leurs conditions de travail. Les résultats ont été présentés à Rennes, le 26 septembre dernier, en présence de Laurent Berger. Depuis, la section syndicale – animée par Sabrina Ploneis, Josette Morice, Delphine Chevallier et Philippe Tauzy – va à la rencontre des agents pour informer et débattre.

Les résultats mettent clairement en évidence les effets du travail sur la santé des agents avec une situation très dégradée au regard des autres enquêtes de la CFDT Bretagne (plus de 100). Mais au-delà des symptômes, ils permettent de repérer les causes : gestes inappropriés, isolement professionnel, manque de régulation de la charge de travail, absence d'évolution professionnelle.

## LES EFFETS DU TRAVAIL SUR LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- > Des troubles musculosquelettiques (TMS) : 73 % des agents interrogés ont consulté pour des TMS dans l'année précédant l'enquête. Un autre motif de consultation médicale est l'audition.
- > Une fatigue psychologique souvent ressentie après le travail (48 % en moyenne).
- > 21 % des répondants disent se sentir plus ou moins isolés.
- > 15 % se sentent fatigués, stressés et pas loin de craquer.
- > 35 % jugent l'ambiance de travail difficile.
- > 31 % des répondants ont peu ou plus du tout envie de s'investir pour leur service.

## PEU D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- > 85 % des répondants considèrent qu'ils ont peu ou pas du tout de perspectives d'évolution professionnelle.
- > 54 % pensent que les formations suivies ne correspondent pas assez aux attentes.

## RELATIONS AU TRAVAIL PARFOIS DIFFICILES

- > Le soutien des collègues n'est pas une réalité partagée. L'entraide est ressentie positivement en restauration (72 %) et par les administratifs (95 %), mais pas en hébergement (53 % d'avis négatifs).
- > Le responsable hiérarchique est à peine considéré comme plutôt à l'écoute : 60 % d'avis positifs en général.
- > S'il est possible de s'exprimer (66 % de oui et plutôt oui), les suggestions sont peu ou pas prises en compte pour 66 % des répondants.
- > 41 % des interrogés jugent insuffisant le respect des personnes au Crous. 32 % des femmes jugent insatisfaisants les rapports femmes/hommes.

## UN TRAVAIL EXIGEANT ET BEAUCOUP D'ALÉAS DANS LA PLANIFICATION...

- > 59 % des interrogés sont soumis à des gestes et/ou postures néfastes pour la santé.
- > 67 % sont concernés par des ports de charge fréquents.
- > 52 % des administratifs dépassent régulièrement leur horaire de travail.
- > La planification du travail est jugée incohérente par 41 % des répondants.
- > 79 % des répondants jugent que les remplacements en cas d'arrêt ne sont pas bien assurés.



Restitution des résultats de l'enquête le 26 septembre 2018 à Rennes.

Sabrina Ploneis et Laurent Berger.

## L'enquête

Au printemps 2019, la quasi totalité des sites (restaurants et cités universitaires, services) du Crous a été visitée. L'enquête, préparée en lien étroit avec l'équipe de l'interpro CFDT de Rennes, a été remplie par 255 agents, soit 34 % des personnels du Crous de Bretagne. L'enquête est représentative de la diversité des postes, des métiers et du territoire breton. Les résultats de l'enquête du Sgen Bretagne rejoignent des situations constatées dans d'autres Crous et feront l'objet d'un travail avec les prochains élus nationaux. La diffusion de l'enquête est l'occasion de poursuivre le dialogue avec les personnels. En pleine campagne électorale, la démarche d'écoute et de restitution des résultats permet aux syndicats de nouer de nombreux contacts, et aux agents de participer à la construction des revendications.

## Les principales revendications

Il est nécessaire de mieux prendre en compte toutes les réalités du travail de chaque agent. Pour redonner du sens au travail, il faut donner des perspectives de changement. C'est pourquoi le Sgen-CFDT revendique, en particulier : un plan de prévention des risques professionnels, de l'usure professionnelle (c'est, de plus, une obligation de l'employeur) ; des changements dans l'organisation et le mode de management ; et enfin les conditions d'une réelle évolution professionnelle pour chaque agent.



Restitution des résultats de l'enquête à Rennes. Philippe Tauzy, Sabrina Ploneis et Laurent Berger.

## Au Creps de Reims, les élu-e-s CFDT en pointe sur les conditions de travail

Au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) de Reims, le Sgen-CFDT a obtenu la moitié des sièges. Fort de cette représentativité, nos élus font preuve de proactivité. Leur sujet de prédilection : les conditions de travail du fait de la forte augmentation des congés de maladie ordinaires et des consultations en médecine du travail. C'est suite à leurs interventions qu'un audit des risques psychosociaux dans l'établissement a été mené par un organisme agréé indépendant. Grâce à la mise en réseau de nos élus, d'autres équipes Sgen-CFDT de Creps ont demandé un tel audit. • C.-N.-B.

## Au Creps de Wattignies, conditions de travail, congés et indemnités au cœur de l'action

Au Creps de Wattignies (Nord-Pas-de-Calais), les élus Sgen-CFDT au comité technique ont obtenu un audit organisationnel alors que les voyants du baromètre social sont au rouge (augmentation des congés de longue maladie, longue durée et des congés de maladie ordinaires) et que d'autres syndicats rejetaient la logique même d'une enquête. Le Sgen-CFDT obtient depuis peu que la direction s'empare réellement du sujet. Les militants ont aussi obtenu des régularisations rétroactives de congés et l'harmonisation à la hausse des montants indemnitaires servis aux agents, qu'ils soient issus des affaires sociales ou de l'Éducation nationale. • C.-N.-B.

Comité technique ministériel Jeunesse et Sports

# Au cours du mandat 2014-2018...

Par Jean-Marc Grimont

Le Sgen-CFDT a conforté sa deuxième place derrière l'Unsa au cours de la période avec 21 % et trois sièges obtenus. Le comité technique ministériel, désormais co-présidé par deux ministres, la ministre des Sports et le ministre de l'Éducation nationale, a connu un fonctionnement difficile, en grande partie causé par la guérilla continue menée par les syndicats catégoriels de l'Unsa et de la FSU contre la DRH des ministères sociaux, en charge de la gestion des agents Jeunesse et Sports, sur fond de désintérêt croissant des ministres successifs pour la politique des personnels en général.

Les principaux dossiers abordés ont été la réforme des services déconcentrés Jeunesse et Sports en lien avec la réforme territoriale ; la décentralisation des Creps ; la mise en œuvre du Rifseep pour les corps administratifs et techniques ; la mise en œuvre de PPCR pour les personnels techniques et pédagogiques ; et la déclinaison de nombreuses mesures en faveur de l'égalité et de la diversité dans le cadre de plans mis en œuvre au sein des ministères sociaux.

Dans ce contexte, le Sgen-CFDT a néanmoins réussi à obtenir des résultats probants. Tout d'abord une importante revalorisation indemnitaire des personnels des corps administratifs et techniques des corps dans le cadre de leur adhésion au Rifseep ; ensuite la sécurisation des emplois de nombreux contractuels, par la mise en œuvre du dispositif Sauvadet et par l'ouverture de recrutements sans concours. Le Sgen-CFDT a également obtenu les conditions d'un meilleur accompagnement des agents des Creps transférés aux régions et, plus généralement, des avancées en matière d'application de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail, le télétravail, la mise en œuvre du compte personnel de formation...

En ce qui concerne la campagne électorale de 2018 et ses perspectives : du côté Jeunesse et Sports, il a été décidé, compte tenu du périmètre de gestion interministériel que constituent les ministères sociaux, de faire campagne sous le seul sigle CFDT pour toutes les élections, nationales et locales.

Le corps électoral du CTM Jeunesse et Sports a été amputé d'une partie de ses effectifs, les agents techniques des Creps transférés ou mis à disposition des régions. Cela pourrait occasionner une perte de voix pour le Sgen-CFDT, qui devra être compensée par un gain de voix auprès des personnels des corps spécifiques J&S, professeurs de sport et CEPJ principalement, qui jusqu'alors votaient massivement pour nos concurrents catégoriels.

Dans un contexte de réformes et de réorganisations annoncées ayant un impact sur les personnels de la Jeunesse et des Sports, qui génère de fortes incertitudes quant à la participation et au choix des électeurs, la CFDT mène une campagne active pour faire valoir ses atouts de syndicat général, ouvert et pragmatique, et sa capacité à agir aux côtés des agents à la fois au niveau local, ministériel ou interministériel, afin de garantir des perspectives de carrière aux personnels sans distinction de corps ou de statut, et faire reculer les inégalités.

## Chantal Thorin \*

# “Il y a vraisemblablement une culture d'établissement à construire...”

\* ENSEIGNANTE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUPÉRIEUR ET ÉLUE SGEN-CFDT.

Agrégée de mathématiques et détachée de l'Éducation nationale, Chantal Thorin enseigne, depuis septembre 2000, les statistiques à Oniris, une école de l'enseignement supérieur placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et basée à Nantes. Elle milite au Sgen-CFDT depuis 15 ans, et est élue comme représentante des personnels.

Propos recueillis par Jean-François Le Clanche

### Quel dossier important portes-tu actuellement ?

Je siége au comité technique. Oniris est une école née en 2011 de la fusion de deux entités distinctes (ingénierie en agro-alimentaire et vétérinaire) qui, quoiqu'éloignées physiquement, se situent dans la métropole nantaise. L'assemblage est original, avec initialement peu de points communs entre les deux filières. Une filière de formation des ingénieurs aux biotechnologies pour la santé a été instituée comme trait d'union. Le dossier marquant, qui engage notre activité militante, est la médiation. Initiée en mai 2018 à la demande des élus du comité technique de l'établissement et portée par le ministère, elle entend répondre au problème de management de l'école et au dysfonctionnement des instances : aucun dialogue, des informations descendantes, peu de coconstructions. Le conflit avec la direction

est lourd, et la souffrance au travail touche toutes les catégories d'agents comme en témoignent les résultats de la récente enquête sur les risques psycho-sociaux diligentée par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) local. On constate, en outre, des rivalités intra et interservices avec, au quotidien, de nombreux conflits. Il y a beaucoup d'arrêts maladie, de consultations auprès de la médecine de prévention. Des agents demandent leur mutation ou des aménagements de poste, plusieurs cadres sont partis. Heureusement les échanges avec les étudiants, pendant nos cours ou travaux dirigés, restent riches et encourageants, et nous permettent de tenir. Les personnels techniques et administratifs ne bénéficient pas de cet atout.

### Comment vois-tu ton rôle d'élue ?

Mon rôle d'élue est difficile. Les conflits sont protéiformes et constants, avec des problèmes spécifiques à chaque service de l'école, mais aussi à chaque site. Qui représente-t-on vraiment ? Il y a peu de syndiqués, beaucoup de lassitude et de découragement. Comment gérer cette hétérogénéité ? Où est l'intérêt général ? Comment être impartial ? Cette école ne fait pas système, c'est une superposition de sous-ensembles déconnectés. Chaque service exprime ses doléances. Ce phénomène préexistait à la fusion de 2011 qui n'a fait que l'aggraver !

### Quels résultats as-tu obtenus ? Et quelles actions projettes-tu ?

La représentation des personnels ne va pas de soi dans ce contexte. Nous aimerions sortir de conflits dont nous ne voyons pas la fin. Tout est tendu au quotidien, les invectives entre les agents et avec la direction sont nombreuses. Mettre en place un plan d'actions de sortie de crise constitue donc un enjeu majeur. Ces actions concrètes pour le moment tardent à venir...

### Pourquoi de tels dysfonctionnements du dialogue social local ?

Il y a un manque d'impartialité de la part de chacun. Tout ne se réduit pas au problème avec la direction de l'établissement, même si ce point est crucial. Il y a aussi l'histoire des



© Guillaume Piolle / Wikimedia

métiers qui coexistent : des directeurs ont pu favoriser certains services, du moins est-ce la représentation qu'en ont les agents. Il y a eu des déçus, et un ressentiment général s'est formé. Au final, tout le monde se sent lésé. Tout est bloqué. Il y a vraisemblablement une culture d'établissement à construire. Il faut un projet dynamique qui donne envie aux agents de s'investir. Ce qui manque le plus, ce sont des idées nouvelles fédératrices.

### Qu'est-ce qui te pousse à continuer de militer ?

Les gens. Bien sûr, avec la section Sgen-CFDT, nous avons eu des moments de découragement, et j'ai parfois pensé tout lâcher. Mon objectif pour ces élections professionnelles a été de contacter une nouvelle génération de représentants. Il faut faire monter des nouveaux, capables de faire avancer l'école, notamment par le dialogue, sans complaisance avec la direction. J'ai été à la rencontre de collègues dans les services et à ma grande surprise, j'ai eu des réponses positives. C'est satisfaisant. Certains se sont engagés. Les collègues permanents du Sgen-CFDT nous sont d'un grand soutien.

### Que voudrais-tu ajouter ?

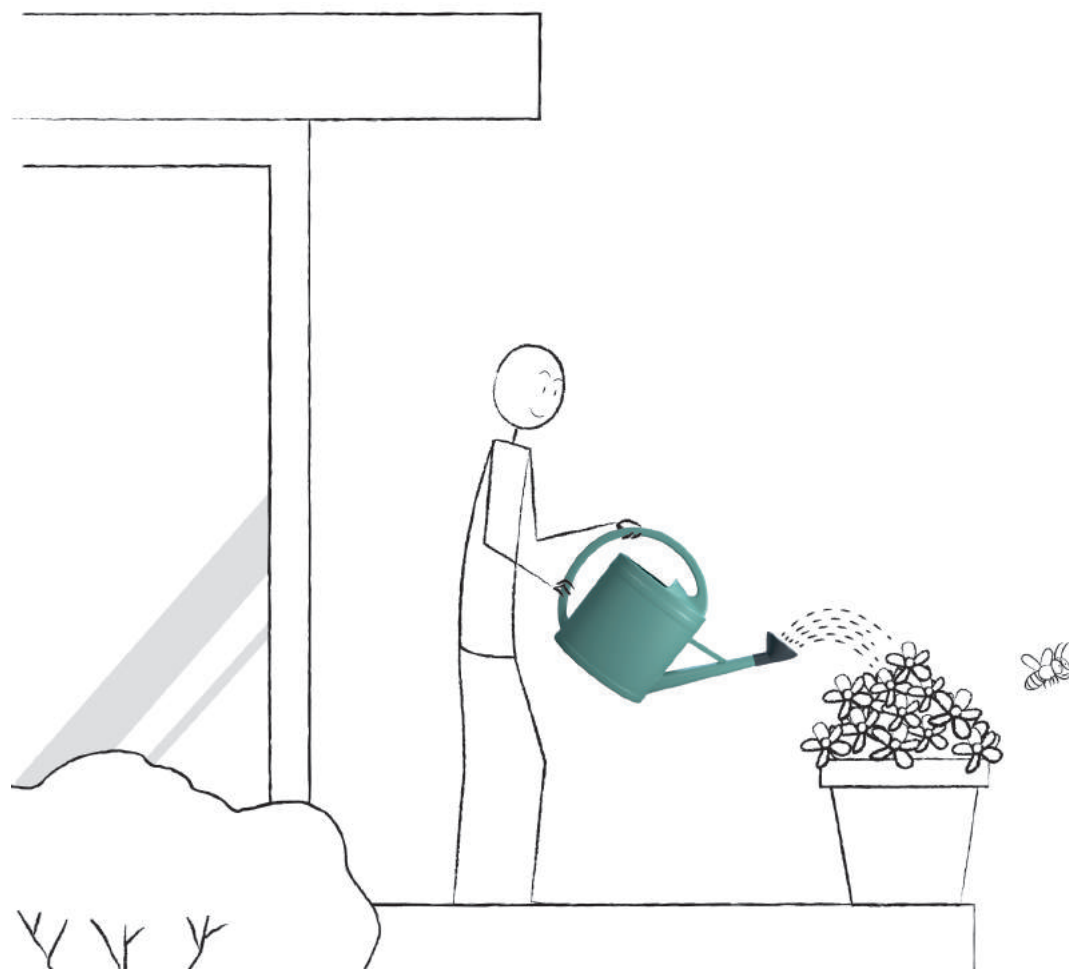
Pour moi, la base de l'action syndicale passe par le dialogue et l'échange. Dans un contexte tendu et conflictuel, cette posture a aussi ses limites. Il faut alors être accompagné par des professionnels. Le recours à des tiers extérieurs est un atout quand, en interne, tout paraît bloqué.



DR



# Pourquoi épargner pour soi ne servirait pas aussi aux autres ?



**À la MAIF, on préfère l'épargne quand elle est solidaire.**  
Découvrez comment donner du sens à votre épargne sur [maif.fr](http://maif.fr)  
**On a tout à gagner à se faire confiance.**

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.  
Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114337500 € entièrement libéré - RCS Niort: 341 672 681 - CS 20000  
79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant

## Quelles actions concrètes du côté de l'Enseignement supérieur et de la Recherche...

### INSTAURER UN DIALOGUE SOCIAL

*Opérateur public de coopération internationale éducative et linguistique, le Centre international d'études pédagogiques (Ciep) de Sèvres (Hauts-de-Seine) compte 240 agents. Emmanuel Bailles, délégué syndical Sgen-CFDT, présente les apports du dialogue social qu'il a contribué à mettre en place.*

Faire entrer une pratique syndicale CFDT dans un établissement bouscule des préjugés tenaces, dont il ne reste plus, aujourd'hui, que des expressions sporadiques. Le dialogue social, le fonctionnement des instances (CT, CHSCT), c'est pour nous une composante fondamentale de la démocratie, du vivre-ensemble et du bien-être au travail, quels que soient les statuts et, bien sûr, les fonctions occupées.

La mise en œuvre du télétravail que nous avons obtenue est un bon exemple : nous en parlions depuis trois ans dans les instances. Il s'agit d'une demande forte du Sgen-CFDT, reliée aux questions de santé au travail et à la réduction de l'empreinte écologique de l'établissement. C'est aussi l'occasion de penser collectivement l'organisation du travail.

Mais notre plus grande fierté syndicale est sans doute d'avoir pu construire en quelques années une culture du dialogue social. Il a fallu beaucoup de ténacité pour convaincre tous les acteurs : nous revenions régulièrement avec les mêmes questions restées sans réponses... Les agents ont aujourd'hui l'habitude du calendrier social de la maison, et ils attendent des informations après la réunion d'une instance : ils savent de quoi on parle et ce qu'on porte. • P. A.

## FÉMINISER LES INSTANCES

*L'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), c'est huit centres de recherche répartis dans toute la France (Paris, Rennes, Sophia Antipolis, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Lille et Saclay) et un siège social à Rocquencourt près de Paris. 2 400 collaborateurs de 101 nationalités différentes, 1 400 doctorants, un budget total annuel de 231 millions d'euros.*

Un état des lieux précis a permis de faire de la féminisation des fonctions scientifiques un des chantiers majeurs pour la section Sgen-CFDT Recherche EPST au cours du mandat écoulé. Les négociations avec la direction ont permis des avancées concrètes pour le quotidien des agentes. Plusieurs actions ont été retenues concernant le recrutement : rédaction de fiches de postes non stéréotypées, possibilité d'audition en visioconférences, sensibilisation des jurys aux biais d'évaluation, conseils pour limiter les stéréotypes dans les avis relatifs aux chercheuses, attention particulière à l'équilibre femmes/hommes dans la composition des jurys, rédaction de la charte Parité/Égalité des chances pour diversifier les profils. D'autres actions ont concerné les conditions de travail, en particulier la rédaction d'un « Guide des parents » qui recense les dispositifs permettant un meilleur équilibre des temps de vie. La lutte contre les stéréotypes a également fait l'objet d'actions : incitation à élargir le vivier de candidates, lutte contre l'autocensure des femmes, renforcement de leur légitimité à candidater, médiations à destination des lycéennes et étudiantes au travers de rencontres avec des chercheuses. Enfin, le prochain chantier vise à augmenter le nombre de directrices de recherche en les accompagnant dans leur carrière pour limiter l'autocensure. • F. L.

## NÉGOCIER POUR TOUS

*L'Institut de recherche pour le développement (IRD) travaille principalement en partenariat avec les pays méditerranéens et intertropicaux. Présent dans une cinquantaine de pays, il propose une démarche originale de recherche, d'expertise, de formation et de partage des savoirs au bénéfice des territoires et pays qui font de la science et de l'innovation un des premiers leviers de leur développement. L'IRD, en quelques chiffres, ce sont 66 unités de recherche et 2013 agents (833 chercheurs et 1 180 ingénieurs et techniciens), dont 31,4 % sont en poste à l'étranger.*

Le Sgen-CFDT est la première organisation syndicale de l'IRD. Les équipes militantes ont ainsi pu négocier la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) avec la direction de l'organisme de recherche. Elles ont eu comme objectif – au moyen du dialogue social – d'obtenir l'augmentation des montants indemnitaires versés aux agents.

Le Sgen-CFDT – contrairement à d'autres organisations syndicales qui se sont contentées de s'opposer – a été force de propositions pour permettre une amélioration au profit des agents. L'accord ainsi obtenu est le meilleur de tous les organismes de recherche, quels que soient les catégories d'agents. Le syndicalisme CFDT est un syndicalisme indépendant des partis politiques qui vise à obtenir des résultats pour améliorer le quotidien des agents. • F. L.

Le Sgen-CFDT Versailles accompagne les personnels

# Quoi de neuf pour ma carrière ?

Par Élisabeth Ritzenthaler

Le Sgen-CFDT Versailles s'est mis en quatre pour que les nouveaux rendez-vous de carrière n'aient plus de secret pour les collègues. Petit retour sur les opérations menées et leurs impacts.

## ENTENDRE LES QUESTIONS ET Y RÉPONDRE

Avec la transposition du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) aux personnels d'enseignement, d'éducation et aux psychologues de l'Éducation nationale, de nouvelles modalités d'évaluation professionnelle et un nouveau déroulement de carrière se mettent en place. Ces nouveautés suscitent beaucoup de questions : comment préparer mon rendez-vous de carrière ? Comment va se décider mon passage à la hors-classe si j'ai déjà dépassé le troisième rendez-vous de carrière ? Les fonctions que j'ai exercées sont-elles prises en compte pour l'accès à la classe exceptionnelle ? Ces questions, les militants y sont confrontés à chaque permanence, en préparant les commissions paritaires et en répondant aux collègues après la tenue des commissions. Pour être au plus près des collègues enseignants, psychologues de

l'Éducation nationale et conseillers principaux d'éducation, le Sgen-CFDT de Versailles a organisé quatre formations dans quatre lieux de l'académie (Cergy, Courbevoie-La Défense, Évry et Trappes) pour répondre à toutes les questions et pour accompagner les adhérents et sympathisants dans la préparation de leur rendez-vous de carrière.

## DES INFORMATIONS PRÉCISES SUR FOND DE MOBILISATION POUR DE NOUVEAUX DROITS

La formation permet aussi de présenter les revendications que la CFDT et le Sgen-CFDT portent en matière de rémunération et de carrière. Le protocole PPCR est une avancée mais n'épuise pas nos revendications concernant les rémunérations. Le Sgen-CFDT revendique des améliorations comme la meilleure prise en compte de tous les périmètres de l'éducation prioritaire, et de certaines fonctions qui, pour le moment, ne sont pas intégrées aux critères d'accès à la classe exceptionnelle (sur ces deux points, des avancées devraient voir le jour dans les

mois qui viennent).

Les personnels présents à ces formations syndicales et conviviales étaient nombreux. La moitié était déjà adhérente et près de 20 % ont décidé d'adhérer au Sgen-CFDT. Les participants disent avoir apprécié d'entendre des informations précises, et sans langue de bois.

Comprendre les procédures et leurs enjeux pour ne pas les subir, ne pas rester seul face aux échéances avec ses questions : c'est bien le rôle du syndicalisme. Ne pas faire à la place des collègues mais leur donner les clés pour décider, choisir et construire, sans faire de fausses promesses : c'est la méthode CFDT.



Temps de formation consacré à la préparation du rendez-vous de carrière organisé par le Sgen-CFDT de Versailles. Ici sur le site de Courbevoie-La Défense.

## Sgen-CFDT Provenances Alpes

### L'obtention de temps partiel sur autorisation pour les directeurs et directrices d'école

Depuis quelques années, le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) du département des Hautes-Alpes essaie de dissuader les directeurs et directrices d'école de demander à travailler à temps partiel. Cette année, les collègues qui ont demandé un temps partiel sur autorisation ont reçu, à deux jours de la clôture du mouvement, une lettre de refus de la part du secrétaire général, précisant qu'il ne pouvait réserver une suite favorable à leur courrier. Il les invitait à participer au mouvement pour obtenir un poste compatible avec le temps partiel. Les représentants Sgen-CFDT sont intervenus pour qu'il revienne sur cette décision : d'une part, il était cavalier, à deux jours de la fin des opérations du mouvement, de changer des règles qui fonctionnent dans les Hautes-Alpes et qui n'entachent en aucun cas le bon fonctionnement des écoles, et d'autre part, notre département, très fortement rural, compte 60 % d'écoles de 3 classes ou moins (soit quasiment pas de décharge de direction). Les collègues (souvent les enseignants les plus jeunes ayant des enfants en bas âge) obtiennent, en général, un poste de direction car il est le plus accessible au mouvement. Le Sgen-CFDT est intervenu en faveur de ces collègues pour que la procédure soit respectée. Ils ont ainsi été reçus en entretien par l'inspectrice de l'Éducation nationale adjointe et par le secrétaire général. Nous avons rappelé que cet entretien est prévu officiellement et qu'il aurait dû avoir lieu avant le refus de l'administration. Grâce à l'appui du Sgen-CFDT, les collègues ont obtenu une réponse positive à leur demande de temps partiel. • J.-J. R.

Sgen-CFDT Champagne-Ardenne

## Dans l'académie de Reims, le scandale des AESH

Le Sgen-CFDT Champagne-Ardenne est sollicité par les accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH) et il intervient toutes les semaines pour résoudre des situations toutes plus inacceptables les unes que les autres.

### Quelle est la situation précise constatée par les militants du Sgen-CFDT ?

• Dans l'académie de Reims, les AESH se voient « proposer » des contrats de 36 semaines au lieu de 39, les collègues sont affectés sans aucun respect de la continuité de service et d'accompagnement des élèves, ni aucun encadrement des missions. De plus, aucune lettre de cadrage à destination des chefs d'établissements ou des inspecteurs de l'Éducation nationale, pas de guide Ressources humaines à l'attention de nos collègues pour mieux leur faire connaître leurs droits...

### Quelle est, ici, la qualité du dialogue social ?

• Le rectorat méprise les instances : la commission consultative paritaire (CCP), qui est l'instance de dialogue social

entre les représentants syndicaux des AESH et l'administration, n'est réunie que pour des mesures disciplinaires. Pour le Sgen-CFDT, la CCP doit s'exprimer sur les modalités d'affectation, les avancements d'échelon, la formation... Le Sgen-CFDT a souhaité qu'une réflexion soit menée sur la gestion RH des AESH : un interlocuteur unique pour les personnels s'impose.

### Y a-t-il des avancées, néanmoins, depuis la mobilisation du Sgen aux côtés des AESH ?

• Le Sgen-CFDT a été reçu plusieurs fois ces derniers mois mais déplore que le rectorat peine à s'engager concrètement sur la régularisation des contrats et sur le contenu du temps de travail hors présence des élèves. Le rectorat a souligné que la qualité de l'accueil des enfants ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des AESH. Le Sgen-CFDT est bien d'accord mais attend plus que des mots afin que les AESH puissent retrouver leur place et leur dignité dans leurs missions. • J. D. et N. L.



### Élu-e-s CPE du Sgen-CFDT Aquitaine

#### À l'écoute et engagé-e-es à vos côtés !

Forte de quatre têtes de liste dynamiques (Chrystel Douis, Olivier Henry, Yannick Langlais et Nathalie Sage), l'équipe CPE de l'académie de Bordeaux a investi plusieurs chantiers au cours de l'année écoulée.

Une « Enquête flash, 2018, être CPE en Aquitaine en 20 questions et 5 minutes », a été renseignée par près de 50 % des collègues de l'académie. Publiée sur le site du Sgen Aquitaine pour étayer un groupe de travail organisé par la DRH du rectorat sur le métier de CPE, elle a fourni des indicateurs tangibles, tels le surcroît de travail, problème majeur des collègues ; le mal-être qui affecte 30 % des sondés ; l'importance accordée à la relation aux autres personnels... Il en est ressorti la création d'ateliers d'analyse de pratique - quand l'intention initiale de la DRH portait sur la rédaction d'une lettre de mission ! - inscrits au programme académique de formation.

En outre, des journées de formation sur le harcèlement au travail, puis sur le harcèlement des enfants et des adultes ont accueilli plus d'une cinquantaine de participants. Fin novembre, trois élus CPE animeront une journée consacrée à la gestion de conflit, qui sera aussi l'occasion de réfléchir aux spécificités du travail de CPE.

Ces rencontres avec adhérents et sympathisants du Sgen-CFDT contribuent à renforcer la lisibilité et le rayonnement de l'action des élus qui, par ailleurs, ont assuré le suivi et l'accompagnement de nombreux collègues en difficulté. • J.-P. C.

### Sgen-CFDT Provence Alpes

#### Psychologues Éda\* et postes vacants

La démographie des psychologues du premier degré laisse de nombreux postes vacants depuis cinq ans dans notre gros département des Bouches-du-Rhône. Cette année encore, 12 postes restent non pourvus, impactant le travail et la santé des collègues sur-sollicités. Nous avons longuement bataillé pour rendre cette problématique visible à notre institution. Le premier degré n'avait jusque-là aucune culture ni procédure pour l'embauche de contractuels. Par ailleurs, depuis cinq ans, comment faire valoir que les psychologues n'étaient pas des professeurs des écoles comme les autres ? Et sans représentation syndicale, comment faire entendre notre voix ? En 2018, après une alerte sociale portée par le Sgen-CFDT, une délégation a été reçue par le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Le statut juridique des psychologues Éda pose problème car si nous sommes définis comme un corps unique du second degré, notre ligne budgétaire est toujours incluse dans celle des enseignants du premier degré. Le Sgen-CFDT a pointé le nombre de postes insuffisants au concours et la nécessité des formations. La présence des psychologues Éda est essentielle dans les négociations qu'il reste à conduire à tous les niveaux de notre institution. Nous vous encourageons à faire entendre vos voix ! Le Sgen-CFDT les portera. • P. G.

\*Spécialité Éducation, développement et apprentissage.



© Vincent Gomez

## Actions des militant·e·s fédéraux·ales Sgen-CFDT dans les lycées

# Permettre aux collègues d'agir dans leur établissement

Par Alexis Torchet

La réforme du baccalauréat et du lycée, lancée l'an dernier, confirme son caractère bâclé. Imposer une réforme d'ampleur dans un délai aussi court, sans que tous les éléments soient à disposition (les programmes, par exemple), sans avoir réalisé aucune expertise des conséquences des nouvelles modalités (sur les postes, les emplois du temps...) met en difficulté toute la communauté éducative : élèves et familles, enseignants, équipes de vie scolaire, équipes de direction, personnels administratifs...

Le Sgen-CFDT s'est prononcé contre ces projets de réforme au Conseil supérieur de l'éducation. Pour autant, le travail syndical ne s'arrête évidemment pas là ! Il continue, sur le terrain, pour accompagner les personnels.

Les réunions et heures d'information syndicales déjà organisées à Chambéry, Grenoble, Strasbourg, Mulhouse, Lille, Reims, Rennes, Lyon, Marseille, Nancy et Pantin ont permis aux militants fédéraux d'aller à la rencontre de près de 500 personnels de lycée.

À chaque fois, il ne s'agit évidemment pas de transmettre un « prêt à penser », mais bien de donner aux militants, adhérents et personnels rencontrés, les moyens d'agir sur la réalité de leur travail, dans leur établissement. Atteindre cet objectif implique, d'abord, de délivrer des informations factuelles sur le contenu des projets et de permettre une mise en relation avec la réalité des lycées visités. Le Sgen-CFDT répond là à une fonction d'expertise (sur les horaires, l'articulation des spécialités ou les modalités du bac). Il convient ensuite d'impulser une action collective locale qui impliquera un lien étroit entre les adhérents et le syndicat académique pour la remontée d'informations (en comité technique académique, par exemple).

Ainsi sur l'implantation des spécialités – première étape majeure –, ce sont bien les équipes de lycée qui se trouvent les mieux placées pour réfléchir aux implantations qui seront validées au CTA de décembre-janvier, et elles doivent pouvoir faire des propositions validées collectivement avant les arbitrages du rectorat.

### Sgen-CFDT Midi Pyrénées

#### La campagne enlevée de l'équipe du Lot

Pour les élections professionnelles, l'équipe renouvelée et rajeunie de la #TeamSgen46, composée de quatre professeurs des écoles, une accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) et deux profs du second degré, adopte le fonctionnement de la « pyramide inversée », c'est-à-dire que la campagne électorale est celle décidée par la base des adhérents en fonction des attentes et besoins du terrain. Pour y parvenir, le syndicat a choisi de travailler sur trois points :

**RESPECT** des personnels en ne changeant pas notre fonctionnement à l'aube du scrutin : aucun harcèlement électronique ni téléphonique vis-à-vis de la profession qui sera ultra-sollicitée durant six semaines. **CONTINUITÉ** dans notre syndicalisme fondé sur la proximité, avec une communication régulière mélangeant infos locales, analyses nationales, bons plans pédagoges et humour... Notre newsletter fait partie de notre ADN syndical, nos articles visant à répondre aux questions du terrain en temps réel, au moment où cela s'agit dans les cours de récréation.

**ORIGINALITÉ**, car notre profession de foi est totalement atypique et 100 % visuelle grâce à une militante de talent, mais aussi avec des vidéos de militants en parapente avec affiche et drapeau du #Sgen46 à 2 000 mètres d'altitude. Pour finir la campagne en apothéose, nous allons tenter une vidéo virale avec des adhérents déguisés en blouse grise qui déambulent dans Cahors pour dénoncer le retour d'une politique éducative qui fait appel aux méthodes d'un autre siècle ! • V. G.



Retrouvez  
l'intégralité  
du dossier et plus  
sur notre site  
[www.sgen-cfdt.fr](http://www.sgen-cfdt.fr)

Bilan sur le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations

# Un accord de progrès !

Par Pierre-Marie Rochard

Dans la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et rémunérations (PPCR), la CFDT s'est engagée à la fois pour préserver et renforcer ce qui fonctionnait bien dans les fonctions publiques, tout en agissant contre les incohérences du système antérieur. Il fallait en particulier rompre avec le manque de lisibilité et de justice des modalités d'évaluation, d'avancement ou de promotion, facteur d'incompréhension, de frustration voire de colère des agents.

## LES AVANCÉES GRÂCE À L'ADOPTION DE PPCR

PPCR constitue bien un progrès décisif. Au-delà de l'amélioration des grilles de rémunération jusqu'en 2021, il apporte davantage d'équité entre les fonctionnaires et une meilleure lisibilité pour construire sa carrière. C'est un déroulement de carrière qui est désormais garanti pour chaque agent avec un accès assuré en

haut du second grade pour une carrière complète (hors classe pour la grille enseignante). Pour les enseignants, les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale, il s'agit bien d'une modernisation du système d'évaluation qui ne peut plus bloquer l'avancement d'un agent, avec des rendez-vous de carrière qui ne peuvent que l'accélérer. Par ailleurs, le mérite est davantage encadré dans la promotion à la hors classe, limitant à cinq ans l'écart d'entrée dans le second grade. Cela s'est traduit par une hausse du nombre de promotions au second grade depuis 2017.

Avec la classe exceptionnelle, PPCR reconnaissait aussi un parcours de carrière intégrant l'exercice de certaines fonctions importantes pour l'École. Il permet surtout à chacun de construire une stratégie en matière de mobilité et un choix de carrière indépendamment de toute complaisance hiérarchique.

Ce sont des préconisations fortes concernant l'égalité professionnelle, en particulier pour les promotions de grade, le système antérieur étant largement préjudiciable aux femmes.

## DES AMÉLIORATIONS ENCORE À PORTER

PPCR est un accord de progrès, mais pas un accord parfait. Il reste encore beaucoup à faire. L'engagement de la CFDT a permis la remise en cause de différences injustes largement méconnues des agents eux-mêmes et trop longtemps acceptées par les syndicats majoritaires. PPCR était un accord minoritaire en 2016. Aujourd'hui plus aucune organisation syndicale n'ose demander son abrogation. Un signe non ?



## Les actions de formation dans l'ESR

Le 23 octobre, en réponse à une demande du Sgen-CFDT, la ministre a annoncé la création de 1 000 postes pour améliorer l'accueil des étudiants. Elle a aussi annoncé vouloir rendre du temps aux enseignants-chercheurs en

doublant dès 2019 le nombre de congés recherche conversion thématique (CRCT). Deux enveloppes égales permettront de soutenir tant les projets de recherche que d'innovation pédagogique y compris en se rendant dans une université étrangère pour un intérêt d'ordre pédagogique. La ministre souhaite également rééquilibrer les dispositions indemnitaires en créant une prime d'investissement pédagogique dont

le montant serait calqué sur celui de la PEDR\*. Elle concernera tous les agents, Biatss compris. Les discussions pour la mise en œuvre devront aboutir en décembre au plus tard. Restera alors le sujet le plus difficile : les modalités de prise en compte de cette reconnaissance dans le déroulé de carrière de tous les agents concernés. • F. L.

\* Primes d'encadrement doctoral et de recherche.



### Onisep : ni fait ni à faire !

Dans son rapport remis au ministre, Didier Lacroix, inspecteur général, aboutit aux mêmes conclusions que le Sgen-CFDT quant aux effets de la régionalisation des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep). Dans tous les scénarii envisagés, il conclut à une dégradation du fonctionnement de l'Office. Le réseau de l'Onisep est proactif car il n'est pas uniquement pyramidal : une idée qui émerge à Rennes, dans le cadre de l'information Parcoursup, est très rapidement généralisée aux autres académies. Didier Lacroix pointe que le nombre d'équivalents temps plein (ETP) à conserver à l'Office, pour mener à bien les missions de niveau national, a été sous-estimé autant par le ministère que par les parlementaires lors du débat législatif. Ces derniers estimaient dans l'étude d'impact de la loi du 5 septembre 2018 à 200, sur les 263 postes actuels, les ETP transférables aux régions. Didier Lacroix, quant à lui, l'évalue à 150 ETP maximum. Encore faut-il relativiser ce chiffre vu le caractère fortement imbriqué des activités menées en délégation régionale rendant extrêmement compliqué l'identification des ETP régionalisables. Quoiqu'il en soit, le ministère n'a pas donné suite à cette remarque de Didier Lacroix : « Aussi, serait-il opportun, la loi votée, de répondre aux interrogations des personnels qui se sont exprimés lors des visites de site. Il convient de mettre un terme aux incertitudes le plus rapidement possible. La DGRH pourrait utilement appuyer le service RH de Lognes grâce à son expertise et s'appuyer sur le réseau des directions des ressources humaines en académie pour un accompagnement personnalisé ». • V. B.

# Soutenez la Maison des journalistes dans son effort pédagogique

*Unique au monde, la Maison des journalistes accueille et accompagne, depuis 2002, des centaines de professionnels des médias étrangers contraints à l'exil.*

## Des actions en direction des jeunes

La Maison des journalistes organise aussi des rencontres entre exilés et lycéens dans le cadre de son programme intitulé « Renvoyé Spécial ». En contact direct avec des victimes de la répression et des guerres, les jeunes abordent concrètement les problématiques de liberté d'expression, de tolérance et de « vivre ensemble ». Parallèlement, l'association développe un plan d'action en direction des universités ainsi que des jeunes sous protection judiciaire, en coordination avec les ministères compétents.

### Votre don à la MDJ par chèque

NOM, PRENOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 .....  
 CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
 TELEPHONE : .....  
 E-MAIL : .....

Je fais un don de .....

Mode de paiement par chèque à l'ordre de « La Maison des journalistes »

Fait à ..... le ...../...../..... Signature .....

### Faites un don !

Afin de pouvoir poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, la Maison des journalistes en appelle aux forces vives du monde de l'Education.

Faites un don à la MDJ en l'accompagnant de la fiche ci-contre (également téléchargeable sur le site

[www.maisondesjournalistes.org](http://www.maisondesjournalistes.org)).

### Votre soutien régulier à la MDJ par prélèvement automatique

Les bonnes raisons de préférer le prélèvement automatique :

#### Pour moi

Je ne me soucie plus d'avoir à faire un don  
 Il répartit mon effort sur toute l'année  
 Il peut être interrompu à tout moment sur simple demande à la MDJ

#### Pour la MDJ

Il donne l'assurance d'un financement sûr

#### En résumé

Il permet à la MDJ de se consacrer davantage à ses actions et d'utiliser au mieux l'effort financier que je fais pour les journalistes en exil

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement correspondant au montant et à la périodicité ci-dessous, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande auprès de la MDJ :

Je choisis le montant et la périodicité de mon soutien :

Mensuelle :  5 €  10 €  15 €  20 €  montant libre : .....

Trimestrielle :  15 €  30 €  45 €  60 €  montant libre : .....

Moi	Nom : ..... Prénom : .....
	Coordonnées : .....
Banque	Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Localité .....
	Nom : ..... Prénom : .....
	Coordonnées : .....
	Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Localité .....



LA MAISON DES JOURNALISTES

35 rue Cauchy  
 75015 Paris  
 (France)

[www.maisondesjournalistes.org](http://www.maisondesjournalistes.org)  
 Tél. +33 (0)1 40 60 04 02  
 mdj@maisondesjournalistes.org

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Fait à ..... le ...../...../..... Signature .....